

Déviations 17/2025

Un aperçu des déviations du **21 avril 2025** au **27 avril 2025** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviations
22/04/2025	MAR	25/25R	25R/25R	1200-1600	Indisponibilité de la piste 25L/07R.
23/04/2025	MER	25/25R	19/19	1355-1441	Indisponibilité de la piste.
24/04/2025	JEU	25/19,25R	25/25R	2300-0000	Prévisions du vent au sol en dehors des limites d'utilisation de la piste 19 : 350° 6-12kts.
25/04/2025	VEN	25/19,25R	25/25R	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	01/07	0859-1853	Vent 060° 6-10kts. Vent en altitude 050°-060° 12kts.
			07L/07R	1853-2045	Vent de secteur Sud-Est 140° 8kts.
26/04/2025	SAM	25/25R	07L/07R	1203-1600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/19,25R	07L/07R	1600-2025	Vent de secteur Est.
			01/07	2025-2300	Couché du soleil 050° 4kts rafales 8kts.
		25L/25L	01/07	2300-0000	Conditions météorologiques à l'aéroport.
27/04/2025	DIM	25L/25L	01/07	0000-0108	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/19,25R	25/25R	0951-1430	Activités spéciales (vol de calibration).
			25/25R	1430-1600	La demande de trafic dépasse la capacité du PRS.
		19/19	25/25R	2300-0000	Vent 350° 5-7kts max.

**Renseignements fournis à titre indicatif
sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transmis, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

**Deze inlichtingen worden u
verstrekkt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de schriftelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel-Nationaal.

